

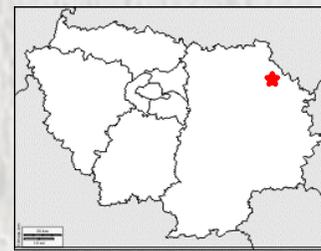
# Mon ami, le héron

Le héron cendré est une espèce protégée, majestueuse qui vit en colonie dans des nids au sommet des arbres. Échassiers de couleur grise, son torse est blanc et sa tête s'orne d'une crête noire. Il fréquente toutes les zones aquatiques, pourvu qu'elles soient poissonneuses, car le héron se nourrit essentiellement de poissons et de batraciens. Il peut adopter des positions statiques en se tenant sur une patte, le cou rentré dans les épaules. Sa manière de chasser est très caractéristique : il longe silencieusement les berges en marchant et assènera un coup de bec dans l'eau dès qu'il verra une proie potentielle. En vol, il étend ses longues ailes en planant. Il se rencontre beaucoup sur les berges de la Marne, dans les étangs et les marais.



Étang de Péreuse - photo C.D ©

**CODERANDO 77**  
Quartier Henri IV - Place d'Armes  
77300 FONTAINEBLEAU  
01 60 39 60 69 - [www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com) -



Voir carte IGN n° 2514 E Coulommiers.

Départ : **Jouarre**,  
Mairie, place Auguste Tinchant  
GPS : Lat. Long. : 48,92697 3.12989  
UTM : 31U 0509514 5419346

**Accès** par la N3, à 20 km à l'est de Meaux et la D 402

**Informations pratiques** : Commerces, alimentation

## Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de débris.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de l'Office du Tourisme du Pays Fertois.

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

[www.randonnee-77.com](http://www.randonnee-77.com)



Mise à jour - Mars 2021 -



## Jouarre La promenade de Péreuse



Jouarre : allée à Venteuil - Photo C.D ©

Après l'étang et le château de Péreuse, parcourez l'agréable terre-plein herbeux de l'aqueduc de la Dhuis qui serpente sur les coteaux de la rive gauche de la Marne. Profitez de nombreux points de vue sur les villages, puis sur le confluent de la Marne et du Petit-Morin.



10,4 km



3 h 10



Fuchsia



Facile

# La promenade de Péreuse

- 1 De l'office du Tourisme, près de l'abbaye, prendre la rue Montmorin à gauche, parcourir la place Auguste-Tinchant à gauche et la rue Melon à droite. Sur la place, suivre la rue du Puits-Certain à gauche, puis la troisième rue (Bicêtre) à gauche et la rue de la Grange-Gruyère à droite.
- 2 Poursuivre par le chemin en face, tourner à droite, prendre la D 114p à gauche sur 50 m, puis le chemin à gauche. Laisser le chemin à gauche. Continuer tout droit par la route. Elle descend dans le bois, passe près de l'étang de Péreuse et rejoint l'entrée du château.
- 3 Prendre la route à droite et poursuivre par le chemin en face. Il débouche sur le terre-plein de l'aqueduc de la Dhuis.
- 4 Le parcourir à droite et franchir le ru de Péreuse.  
*(Si la traversée du ru s'avère impossible, revenir en arrière et emprunter la D 114p).*  
Croiser la D 114p et poursuivre sur le terre-plein de l'aqueduc dans le bois des Corbiers. Après une large courbe à droite, passer une croisée de chemins et continuer sur l'aqueduc. Traverser le bois de Foy, couper une première route et arriver sur la suivante.
- 5 L'emprunter à droite, laisser le château de Venteuil à droite, puis gagner l'entrée de Jouarre et la D 402. Continuer tout droit par la rue du Petit-Huet et aboutir sur la place Auguste-Tinchant, près de l'office de Tourisme.



Jouarre : vue sur la vallée du Petit-Morin – Photo CD®



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".